

CONSEIL SYNDICAL JEUDI 06 OCTOBRE 2022

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry		BARETS Claude	
BERARD Marc		CARRERE Bruno	
DAGORRET LACARRA Anita		CIER Vianney	
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine		COSCARAT Jean-Michel	
DELOBEL Marie-Anne		DAGUERRE Mayie	
GOBET Amaïa		DUHART Agnès	
HARAN Gilles		DURRUTY Sylvie	
LARRALDE André		ELGART Xavier	
SAINT ESTEVEN Marc		ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
THICOIPÉ Xabi		ETCHEBER Peio	
		GONZALEZ Francis	
		GOYTY Xalbat	
		HARGUINDEGUY Jérôme	
		HIRIGOYEN Roland	
		IRIART Jean-Pierre	
		LACASSAGNE Alain	
		MOUESCA Colette	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
		BELIN Eva	PEYNOCHE Gilles
		DUBERT Francis	
		DUFAU Isabelle	
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
		CARRERE Bruno	HARAN Gilles
		DUHART Agnès	BERARD Marc
		LACASSAGNE Alain	DELOBEL Marie-Anne

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, AROSTÉGUY Maider, BERÇAITS Christian, BERTHET André, BETAT Sylvie, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASCINO Maud, COURCELLES Gérard, de PAREDES Xavier, ECHEVERRIA Philippe, ESPILONDO Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEMENDY René, GASTAMBIDE Arño, GOYHETCHE Ramuntxo, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABÈGUERIE Marc, LAHORGUE Michel, LASCUBÉ Grégoire, LASSABE Gilles, LASSERRE Jean-François, MAGIS Jean-Noël, MAILHARIN Jean-Claude, MAZAIN Eric, MIALOCQ Marie José, NOBLIA Félix, OÇAFRAIN Jean-Marc, PARGADE Isabelle, ROLLING Eric, SORHUET Vincent, VAQUERO Manuel, (Seignanx) FICHOT Julien, LESTANGUET Jean-Romain.

Le Président rappelle que lors de la séance du 29 septembre 2022, le nombre d'élus présents n'atteignant pas le quorum, le Conseil Syndical n'a pas pu valablement délibérer.

Comme le prévoit l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a donc invité les élus du Conseil à se réunir le jeudi 06 octobre 2022 à Itxassou (Salle des associations) et à délibérer (sans condition de quorum) sur les points inscrits à l'ordre du jour – ordre du jour strictement identique à celui mentionné lors de la première convocation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 11/10/2022

Date d'envoi de la 2^{ème} convocation : 30 septembre 2022
Délégués titulaires en exercice : 66
Membres titulaires et suppléants présents : 10
Membres votants (présents ou représentés) : 13

Président de séance : Marc BERARD, Président
Secrétaire de séance : SAINT ESTEVEN Marc

Le conseil syndical s'est réuni à Itxassou (Salle des associations) le 06 octobre 2022 à 18h et a délibéré sur la question suivante :

OJ n°3 - Administration Générale : Avenant n°1 à la convention de partenariat entre MEOSS et le Syndicat mixte du SCoT Pays Basque & Seignanx (c.f. annexe 2)

En 2021, le Syndicat mixte du SCoT Pays Basque & Seignanx a conclu un marché de recherche et développement, afin d'expérimenter le développement d'un outil de visualisation du potentiel de séquestration du carbone sur son territoire, afin d'adapter les orientations et objectifs du SCoT et de disposer d'un outil de suivi dans le temps.

Le Syndicat dispose donc de l'outil « MEO-Carbon ». Cette application cartographique permet de visualiser les stocks et flux de carbone sur le territoire en fonction du type de milieu. Dans sa version actuelle, l'outil permet de disposer d'une évaluation fine des stocks de carbone du territoire en 2009 et en 2015 ; ainsi que des flux de carbone (émission et séquestration) liés aux changements d'occupation des sols entre 2009 et 2015.

Cet outil, disponible sur un navigateur internet sécurisé par des identifiants client, permet une lecture rapide des principaux résultats à partir de différents indicateurs (degré d'artificialisation par commune, taux d'évolution de l'artificialisation entre les millésimes traités, stocks et flux de carbone...).

Cette expérimentation est concluante, elle laisse entrevoir de nouveaux développements pour accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources.

Avec cet avenant le Syndicat souhaite actualiser l'outil MEO-Carbon en intégrant la donnée d'occupation des sols 2020, mais également proposer de nouveaux indicateurs d'ores et déjà exprimés par le Syndicat et ses collectivités membres.

Le montant de la contribution financière du Syndicat à MEOSS est de 17 850 € HT, soit 21 420 € TTC.

Le Conseil syndical,

- ➔ **APPROUVE** le contenu du projet d'avenant n°1 joint en annexe ;
- ➔ **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget ;
- ➔ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1.

Pour extrait conforme au registre
Le Président,
Marc BERARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 11/10/2022